

SÉCHERESSE
2011

La situation de la Loire est jugée « préoccupante » par la préfecture

La préfecture de Maine-et-Loire a pris un 19^e arrêté daté du 4 octobre pour actualiser les mesures relatives à la sécheresse. Le régime de l'interdiction est de nouveau instauré pour tous les usages « non prioritaires » dans l'ensemble du département, à l'exception du bassin de la Moine classé en restriction. Ainsi, le remplissage des piscines privées, le lavage des bâtiments et voiries, l'arrosage des espaces verts (y compris terrains de sport), le lavage des véhicules hors stations professionnelles, l'alimentation des fontaines et des jets d'eau

en l'absence d'un dispositif de recyclage sont interdits chaque jour dans l'ensemble du département. Dans le bassin de la Moine, cette interdiction s'applique uniquement entre 10 et 20 heures. « L'absence de précipitations significatives ces dernières semaines et les températures supérieures aux normales saisonnières ont en effet entraîné une détérioration des écoulements et des débits des cours d'eau. Les débits des cours d'eau les plus sensibles continuent de diminuer et la situation de la Loire est préoccupante », justifie la préfecture.

Co 7/10/11